

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 22 FÉVRIER 2022
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue par visioconférence à 18 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 03. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous.

51-22-02-22

RENONCIATION AU DÉLAI DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçus les informations nécessaires à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents sans exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de renoncer tel que le prévoit l'article 157 du Code municipal du Québec, au délai de convocation pour la tenue d'une séance spéciale et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de monsieur le maire Archill Gladu et ce, sans autre avis.

LÉGISLATION

52-22-02-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- ADMINISTRATION

3.1 Embauche d'un directeur général par intérim

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

53-22-02-22

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nancy Clavet, directrice générale, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer Mme Hébert;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER les termes du contrat à intervenir entre la municipalité et M. Serge Allaire;
- D'EMBAUCHER M. Serge Allaire pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à compter du 23 février 2022;
- DE MANDATER M. Archill Gladu, maire et Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, à signer le contrat de travail.

54-22-02-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 07.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.